

# COMMISSION ENFANCE

---

## Prévention de la violence en centre de vacances

Depuis toujours, la vie en groupe a engendré des rapports de force, de clan qui débouchent souvent, lors de confrontations, d'oppositions physiques, sur des actes violents. Maintenant, la violence et ses déclinaisons sont beaucoup plus sournoises.

A l'origine, presque toujours sont décelés, un mal être, des problèmes psychologiques, une autorité parentale déficiente, une place et des espoirs que le jeune ne trouve pas dans la société actuelle.

Apparaissent alors de s dérive dans son comportement, des problèmes de prise de drogue, notamment douces, de psychotropes. La violence verbale devient pratiquement la base de toute discussion.

Nous pensons que les trois composantes du départ d'un jeune en centre de vacances : parent, C.C, C.I.E et ses équipes d'animation, doivent travailler en partenariat afin de donner au jeune le maximum de chance de ne pas se laisser entraîner dans cette spirale, qui de toute évidence n'est pas le but recherché dans sa volonté de bien-être.

Au début de la chaîne, le contact entre le C.E. et les parents doit être plus qu'une simple « prise de commande » de la part du C.E., mais un véritable échange sur le choix de l'enfant et le respect de ce choix. Une incitation du C.E. envers les parents, à communiquer aux directeurs par oral ou par écrit, le comportement de l'enfant ou du jeune dans la période « pré-centre ».

Plus les équipes d'encadrement connaîtront le jeune rapidement, plus vite ils pourront lui porter une attention accrue, permettant d'éviter toute exclusion du groupe ou toute dérive de comportement envers ce groupe.

Le C.E. doit aussi respecter ou faire respecter certaines règles d'inscription en convaincant les parents qu'il n'est jamais bon pour la vie d'un groupe de jeunes que les écarts d'âge soient trop importants et que les dérogations ne peuvent dépasser ce que le C.I.E. préconise. Si les entités C.E., CIE travaillent de concert dans des relations de partenariat et non de « client-prestataire », l'intervention des CE auprès du CIE pour améliorer, progresser, ne pourra qu'être bénéfique pour le cursus de l'enfant en centres de vacances. La richesse est là, dans le fait que le CIE est l'émanation des CE, richesse d'échange que nous pouvons trouver ailleurs.

Dans les centres, bien sûr, l'accent est mis sur la communication entre les équipes d'encadrement et les jeunes, mais aussi entre cette équipe et les parents, soit verbalement soit par l'intermédiaire de vidéo, de messages, de photos, mais toujours au travers de notre charte éducative.

Le directeur, dans son projet pédagogique, garantit l'intégrité affective, morale et physique de l'enfant. Il met en place un fonctionnement qui lui permettra de vérifier la bonne compréhension et application de son projet par son équipe et les enfants. Il est garant de l'autorité et se doit de réagir vite lorsque surviennent des dysfonctionnement. Placer le jeune au centre des projets pédagogiques contribue à le rendre responsable de lui-même mais aussi de ses actes au sein du groupe.

Il est nécessaire que la communication entre le directeur et le CIE soit importante et constructive afin de s'assurer que les projets pédagogiques et de fonctionnement soient en cohérence avec la charte éducative et afin qu'un suivi humain, pédagogique, voire sanitaire soit entrepris auprès du jeune.

Tout au long du centre, le CIE a la charge de faire remonter l'information vers les CE concernés. Pourront s'en suivre selon les cas, des entrevues CIE, CE, parents, jeunes afin de communiquer, chercher des solutions qui peuvent impliquer de manière plus précise le jeune dans son comportement futur en CVL.

Il est évident que toute sorte d'information contre la violence sera mise en œuvre. De la charte diffusée avec les convocations à la création d'expositions itinérantes dans les centres avec des intervenants spécialisés en passant par la visite des CVBL par les responsables vacances jeunes de CE, toutes les solutions peuvent concourir à faire reculer la violence.

De son côté, le jeune doit avoir, quelque soit le type de séjour, la session et l'équipe d'encadrement, les mêmes règles à respecter et à défaut, l'encourt de sanctions clairement édités par le CIE, règles qu'ils respecteront d'autant plus qu'ils seront mis en possibilité d'être acteurs de leurs séjours.